

**SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU SUD GARD (SITOM SUD GARD)**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

DL19028	CONTRAT COLLECTIVITES POUR LA FILIERE REP DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ENTRE LE SITOM SUD GARD ET LA SOCIETE SCRELEC
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Etaient présents :**

Président : M. Hervé GIELY, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Redessan,

Vice-Présidents :

M. Aimé BARACHINI, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Adjoint au Maire de Fourques,  
M. Claude BONNAFOUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Maurice de Cazevieille,  
Mme Marie-Reine DELBOS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,  
M. Richard TIBERINO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes,

Mme Claude DE GIRARDI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes,  
Mme Liliane ALLEMAND, C.A. d'Alès Agglomération, Conseillère Municipale de Vézénobres  
M. Jean-Jacques GRANAT, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Manduel,  
Mme Annick CHOPARD, C.C. de Petite Camargue, Adjointe au Maire de Vauvert,  
Mme Andrée ROUX, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de St Jean de Serres,  
M. Jean-Claude FEYBESSE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes,

**Etaient absents excusés :**

Vice-Présidents :

M. Didier LEBOIS, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie d'Aubord,  
M. Eddy VALADIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Gilles,  
M. Frédéric TOUZELLIER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Générac,  
M. Alain DALMAS, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Garons,  
Mme Eline ENRIQUEZ-BOUZANQUET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale

Secrétaires :

Mme Nicole PERRAU, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de la Rouvière,  
M. Christophe BOUGAREL, C.A. d'Alès Agglomération, Maire de Castelnau-Valence,  
Mme Sylvette FAYET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes,  
M. Serge REDER, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Rodilhan,  
M. Lionel HEBRARD, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Manduel,  
M. Alain BARBUSSE, CC Pays de Sommières, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Parignargues,

M. Bernard ANGELRAS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Julien PLANTIER, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, Melle Maud CHELVI-SENDIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Alex DUMAGEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de St Gilles, Mme Catherine ROCCO, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Caveirac, M. Patrick LAUZE, C.C. du Pont du Gard, adjoint au Maire de Comps, M. Jack DENTEL, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de la Calmette, M. Frédéric PASTOR, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jérôme PANTEL, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Bellegarde, M. Laurent BURGOA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes M. Gérard GIRE, C.A. Nîmes Métropole, Maire de Fons Outre Gardon, Mme Monique BOISSIERE, C.A. de Nîmes Métropole, Conseillère Municipale en Mairie de Nîmes, M. Marc TAULELLE, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. François DUPUIS, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Bouillargues, M. Guy APPART, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Conseiller Municipal en Mairie de Vallabrègues, Mme Corinne PONCE CASANOVA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de Nîmes M. Yoann GILLET, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, Mme Bernadette MAUMEJEAN, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie d' Aimargues, M. Alain REBOUL, C.C. de Petite Camargue, Conseiller Municipal en Mairie de le Cailar, Mme Joëlle CACHIA-MORENO, C.C. de Petite Camargue, Conseillère Municipale en Mairie de Vauvert, M. Michel BAZIN, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Gilles TIXADOR, C.A. de Nîmes Métropole,

Maire de St Anastasie, Mme Dominique NOVELLI, C.A. de Nîmes Métropole, Adjointe au Maire de St Gilles, M. Thierry PROCIDA, C.A. de Nîmes Métropole, Adjoint au Maire de Nîmes, M. Jacky RAYMOND, C.A. de Nîmes Métropole, Conseiller Municipal en Mairie de Nîmes, M. Michel GABACH, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de St Dionisy M. Michel GUERBER, C.C. Pays d'Uzès, Conseiller Municipal Mairie de Lussan, M. André NAFRAICHEUR, C.C. du Pont du Gard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire de Meynes, M. Julien SANCHEZ, C.C. Beaucaire Terre d'Argence, Maire de Beaucaire, M. Claude MARTINET, C.C. du Pont du Gard, Maire de Montfrin, M. Didier KIELPINSKI, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Garrigues Ste Eulalie, M. Frédéric SALLE LAGARDE, C.C. Pays d'Uzès, Maire de Moussac. M. Patrice QUITTARD, C.A. de Nîmes Métropole, Maire de Poulx, M. Joël ROUDIL, CC Piémont Cévenol, Maire de Carnas

**Pouvoirs donnés :**

- André NAFRAICHEUR à Hervé GIELY
- Lionel HEBRARD à Jean-Jacques GRANAT
- Didier LEBOIS à Claude BONNAFOUX
- Jérôme PANTEL à Aimé BARACHINI
- Jacky RAYMOND à Jean-Claude FEYBESSE

**Monsieur Hervé GIELY, Président, rapporteur, expose,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 541-10-2 et R. 543-172 à R. 543-206-4,

VU le décret n°2009-1139 du 22 septembre 2009 relatif à la mise sur le marché de piles et accumulateurs et à l'élimination des piles et accumulateurs usagés et modifiant le Code de l'environnement,

VU l'arrêté du 5 juin 2012 modifié relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels en application des articles R. 543-196 et R. 543-197 du Code de l'environnement,

VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2018 portant agrément d'un éco-organisme pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques professionnels en application des articles R. 543-196 et R. 543-197 du Code de l'environnement (Société SCRELEC),

CONSIDERANT la nécessité de traiter les apports de piles et accumulateurs portables usagés collectés auprès des différentes collectivités du SITOM Sud Gard,

CONSIDERANT les solutions apportées par SCRELEC pour la communication et le matériel mis à disposition pour la collecte des piles et accumulateurs portables, notamment en déchèterie,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 09 septembre 2019,

Le Comité Syndical  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'autoriser son Président à conclure un contrat collectivités pour la filière REP des piles et accumulateurs usagés avec SCRELEC, éco-organisme agréé par l'Etat pour cette filière,

**ARTICLE 2 :** Que ledit accord sera conclu jusqu'à la date de fin d'agrément de SCRELEC, soit le 31 décembre 2021, avec possibilité de résiliation anticipée au 31 décembre par lettre recommandée adressée au plus tard le 15 novembre.

DL19028	CONTRAT COLLECTIVITES POUR LA FILIERE REP DES PILES ET ACCUMULATEURS PORTABLES USAGES ENTRE LE SITOM SUD GARD ET LA SOCIETE SCRELEC
---------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**ARTICLE 3 :** Que les aides et matériels apportés par SCRELEC seront mis à disposition du SITOM Sud Gard conformément au contenu du contrat collectivities,

**ARTICLE 4 :** D'autoriser Monsieur le Président du SITOM Sud Gard (ou son Vice- Président délégué en cas d'empêchement) à signer toutes pièces à intervenir liées à la rédaction de la présente délibération.

**ARTICLE 5 :** Les recettes liées au versement des soutiens à la communication par SCRELEC seront affectées sur le Budget du SITOM Sud Gard - Section de Fonctionnement - chapitre 74 : subventions et participations - Article 7478 : subventions et participations autres organismes.

Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11 + 5 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0  
**Adoptée à l'unanimité**

Le Président du SITOM Sud Gard

  
**Hervé GIELY**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20190926-DL19028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2019

Affichage : 27/09/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

